



Nantes, le 14 septembre 2021

Communiqué de presse

**Face au manque d'enseignant·es,  
il est urgent de recruter l'ensemble de la liste complémentaire**

L'Académie de Nantes se voit encore une fois, dès la rentrée, en manque de personnels dans le premier degré. En Loire Atlantique, par exemple, il est annoncé un déficit d'une cinquantaine d'enseignant·es.

La solution aurait été, comme cela s'est déjà produit les années passées, de recourir à la liste complémentaire. Cela a été fait en cette rentrée scolaire par les recteurs des académies de Lyon et d'Aix-Marseille, qui ont recruté respectivement sur liste complémentaire 34 et 37 personnels.

Les enseignant·es présent·es sur cette liste ont préparé le Concours de Recrutement au Professorat des Écoles (CRPE) et sont dit·es recruté·es sur liste complémentaire. Allons au bout de la démarche : recrutons-les réellement et non seulement 6 d'entre elles et eux comme c'est le cas aujourd'hui.

Pour pallier au manque d'enseignant·es, l'Éducation Nationale préfère recruter des contractuel·les, 18 en Maine et Loire, 10 en Sarthe et 27 en Loire Atlantique. Le recours croissant au personnel contractuel a été inscrit comme une orientation gouvernementale explicite, dans la loi de transformation de la fonction publique qui prévoit notamment "*le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents*", sans que cela "*n'entraîne leur titularisation*".

Les candidat·es au CRPE arriv·es sur liste complémentaire ne se voient donc pas attribuer de postes au profit d'enseignant·es contractuel·les.

Le démantèlement de l'école publique commence par là : par la casse du statut de fonctionnaire.

Ces contractuel·les, n'ayant que 3 jours d'une pseudo formation avant d'être envoyé·es devant des élèves, se retrouvent souvent rapidement en difficulté car oui, l'enseignement est un métier qui nécessite une véritable formation à la hauteur des enjeux de l'école publique.

Nous dénonçons la mise en fonction sans formation, pour ces dernier·es et surtout la destruction du statut d'enseignant·e fonctionnaire, au profit de contrats à durée déterminée, une précarisation de notre métier qui met à mal tant les équipes enseignantes que les élèves et leurs apprentissages...

C'est pourquoi nous demandons une audience au recteur le mercredi 22 septembre à 14 heures.

Contacts : SNUipp-FSU Céline Sierra 06 73 22 69 71 / FNEC-FP-FO Adrien Leclerc 06 84 72 02 92